

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 6 (1868)
Heft: 42

Artikel: La ville de Lutry, son Eglise, son Prieuré et la réformation dans cette ville : suite
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-179954>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

nonchalamment contre la vache qu'il venait de traire, puis, tourné vers la foule, d'une voix flexible et puissante, il entonna :

Lés armaillis di Colombettes
De bon matin ché chont levâ à! hà! à! hà!
Liauba, liauba por ariâ,
Liauba, liauba por ariâ,
Venidé totés, bliantzés, neirés,
Rodzés, mottellés,
Déjô chti tzâno yo l'iest que l'îdryo,
Déjô chti trimblo yo l'iest que trintzo,
Liauba, liauba por ariâ,
Liauba, liauba por ariâ, etc., etc.

M. le comte, on ne peut plus satisfait, souriait dans sa barbe; un vieux Fribourgeois du village d'Épendes se livrait à des transports délirants de joie d'entendre un de ses compatriotes si bien chanter l'air chéri de sa patrie absente sur le sol étranger; la multitude des curieux s'était arrêtée, entassée, pressée dans un demi cercle toujours plus vaste pour écouter, au milieu d'un religieux silence, les nombreux couplets de cet immortel chant patois, dont l'auteur nous est malheureusement resté inconnu. A peine le jeune Bullois eut-il achevé son dernier *liauba* qu'un tonnerre prolongé d'applaudissements retentit au loin. Chacun voulut féliciter l'excellent chanteur en lui serrant la main.

C. CASTELLA.

Le vélocipède.

Ce joujou qui a longtemps été le monopole des enfants du sexe fort, a pris, il y a quelques mois, des prétentions beaucoup plus grandes; il aspire à devenir un moyen de transport, tout comme les omnibus, les bateaux ou les chemins de fer. C'est par centaines que l'on compte à Paris et par milliers que l'on compte en France le nombre des hommes, sérieux comme vous et moi, qui se vouent au dressage du vélocipède. Il ne s'agit plus seulement, il est vrai, du vélocipède primitif, mis en mouvement par la pression des pieds sur le sol, mais d'un appareil que l'écuyer fait marcher en agissant avec le pied sur la roue de devant à peu près comme s'il mettait en mouvement un *rouet*. On atteint avec cet appareil des vitesses considérables; il y a quelques jours, une course a été faite par neuf jeunes gens de Rouen qui, partis le matin à sept heures, sont arrivés à Paris à neuf heures du soir; ils avaient ainsi parcouru 32 lieues en 11 heures (déduction faite de trois heures consacrées au repos), ce qui fait une vitesse d'environ trois lieues à l'heure. Un Lausannois a parcouru, dimanche dernier, en 15 ou 20 minutes, la distance qui sépare Cheseaux de Lausanne.

Plusieurs personnes de notre canton, connues pour leurs habitudes nomades, ont adopté le *véloce* comme moyen de transport à la fois économique et complaisant. Le *véloce*, en effet, n'a pas, comme le train de chemin de fer, un horaire à respecter: il peut attendre. Plus agréable même que le cheval, il ne piaffe pas d'impatience à la porte de l'auberge en attendant que son maître ait *fini sa bouteille*.

Des courses de *véloces* sont organisées dans les

grands centres de population: courses de vitesse et courses de lenteur. Il est plus difficile, paraît-il, de rouler lentement que vite, parce que l'appareil est alors disposé à s'arrêter.

Mais voici qu'un esprit chagrin, au lieu d'admirer ce progrès de notre siècle, s'en est allé fouiller de vieilles paperasses pour confirmer une fois de plus ce proverbe: « Il n'y a rien de nouveau sous le soleil. » Il a trouvé en effet dans le *Journal de Paris* du mardi 27 juillet 1779, sous le titre *mécanique*:

« Les sieurs Blanchard et Mazurier ont construit » une espèce de carosse qui va sans le secours de » chevaux et dont la marche est même assez rapide. » Cette expérience a eu lieu samedi dernier, dans » la place Louis XV, en présence de plusieurs mem- » bres de l'Académie et d'un grand concours de » monde; la voiture est sortie, sur les sept heures, » d'un hôtel voisin et a fait plusieurs tours dans la » place.

» A la partie qu'occupe le brancard ou le timon, » est un aigle, les ailes déployées; c'est là que sont » attachées les guides, à l'aide desquelles la per- » sonne placée dans la voiture en dirige la marche. » Derrière est un homme qui imprime à la machine » un mouvement plus ou moins rapide, en pressant » alternativement des deux pieds, ce qui ne paraît » pas du tout fatigant et exigerait un relais d'hom- » mes en place de relais de chevaux. Il est debout » ou assis, les jambes en partie cachées dans une » sorte de malle ou coffre, où paraissent établir les » ressorts. La voiture a été conduite avant-hier lundi » à Versailles.

» Il y a lieu de présumer que les sieurs B..... » et M..... mettront un plus grand nombre de » spectateurs à portée de juger du mérite de leur » invention, en fixant un jour pour répéter l'expé- » rience qu'ils viennent de faire. Elle a obtenu l'ap- » probation de toutes les personnes qui en étaient » témoins. »

Ce n'est pas exactement le vélocipède, mais cela y ressemble et cela d'autant plus que l'on fait aujourd'hui des vélocipèdes à deux places.

La ville de Lutry, son Eglise, son Prieuré et la réformation dans cette ville.

IV

Le 23, mercredi, trois religieux de Lutry qui avaient aussi maltraité le ministre furent appelés en Conseil, où on leur exposa le danger qui menaçait la ville à cause d'eux. Ces trois religieux sont: Dom Pierre Bergier, Dom Jaques Ranzuz alias Rigaux, chapelain et Mermet Mestraulx, de Lutry. Ils se livrèrent tous trois à la discrétion du Conseil, qui leur ordonna de remettre entre ses mains leurs biens, meubles et immeubles, afin de pouvoir en prendre de quoi payer les frais que pourrait exiger cette affaire.

Le jeudi 24 on députa quatre conseillers pour obtenir des nouvelles de l'armée Bernoise. Ils revinrent le dimanche 27 et rapportèrent qu'Yverdon s'était déjà rendu et ils donnèrent l'assurance que ces mêmes troupes, qui ne tarderaient pas à passer par Lutry et Lavaux ne feraient aucun dommage.

Le même jour, 27 février, on fit venir les religieux en Conseil pour leur proposer de contribuer aux dépenses qu'il fallait faire pour garder la ville, et aux présents qu'il fallait offrir aux chefs de l'armée Bernoise pour apaiser leur res-

sentiment au sujet du ministre battu. D'abord, les religieux refusèrent de rien donner, mais, quand on leur eût dit qu'on ne se mêlerait plus d'eux et qu'on les abandonnerait au courroux des Bernois, la peur s'empara d'eux et ils promirent de donner ce qu'on leur demanderait.

Il ne restait plus rien au duc de Savoie, dans tout le pays de Vaud, que le château de Chillon qui alors était une place importante.

Dans ce temps là le sieur de Malvèd, ambassadeur de l'empereur en Suisse, demanda aux Bernois de la part de son maître, de soumettre la décision du différend qu'ils avaient avec le duc de Savoie, à lui personnellement et aux députés de quelques cantons. En attendant, il leur proposa d'accepter une trêve; ce à quoi ils consentirent, mais à la condition que ceux de Chillon y consentissent aussi et s'engageassent à l'observer scrupuleusement. Loin de la garder et d'y être fidèle, ceux-ci, ayant quelques barques faisaient des tournées sur le lac, insultant et attaquant les anciens et les nouveaux sujets de Berne. En particulier ils pillèrent et fourragèrent la ville et l'hôpital de Villeneuve où il y avait une garnison bernoise. Les seigneurs de Berne, informés de ce fait, furent contraints de renforcer leurs garnisons, dans le voisinage de ce château; puis ils levèrent une armée de mille hommes pour aller en faire la conquête, sous la conduite du trésorier Nægueli. Et comme ils avaient appris que l'évêque de Lausanne s'était déclaré contre eux en cette occasion, ils résolurent de lui faire aussi la guerre. Le prélat, ignorant que ces trames secrètes étaient découvertes pria le Conseil de lui accorder un de ses membres pour accompagner les députés qu'il voulait envoyer à Berne, dans le but d'obtenir une faveur de peu d'importance. Peut-être s'imaginait-il que, dans la supposition où les seigneurs de Berne auraient eu vent de ses menées, ils respecteraient néanmoins sa dignité épiscopale et ne se porteraient pas à des mesures violentes à son égard. Mais l'événement lui apprit qu'il avait mal compté. N'ayant pas suffisamment de troupes à leur opposer, il prit secrètement la fuite le 25 mars et abandonna son diocèse. On voit encore, à moins qu'on ne l'ait murée ou dissimulée, la porte par laquelle il s'évada du château qui était l'une de ses résidences. Cette porte était derrière l'autel de sa chapelle (dite maintenant la salle de l'évêque). L'autel, disposé à pouvoir tourner comme une porte sur ses gonds, dissimulait un escalier qui, passant sous terre, aboutissait au chemin neuf. Cette fuite lâche et honteuse dut grandement réjouir le gouvernement de Berne et le mettre bien à l'aise; car, s'il fût demeuré à son poste, sa présence eût pu entraver, peut-être même faire échouer l'œuvre de la réformation qui devait suivre la conquête. Étant prince du St-Empire, un mot de sa part à l'empereur d'Allemagne eut suffi pour que ce haut et puissant monarque entrât en guerre avec les Bernois et les empêchât de toucher au point capital de la religion.

Dès qu'ils eurent eu avis à Lausanne de la marche de l'armée bernoise, le mardi 21 mars, les chanoines de la Cathédrale se présentèrent une seconde fois en Conseil, pour le supplier de conférer avec l'évêque au sujet des outrages faits au ministre Michel et d'intercéder en faveur de leur magnifique église, auprès des Bernois, afin que leurs soldats n'y commissent aucun dégât à leur passage, ajoutant *« qu'ils étaient résolus de vivre mieux à l'avenir, qu'ils n'avaient fait jusque là. »* La frayeur avait enfin réveillé leur conscience. Elle leur faisait sentir qu'ils s'étaient rendus odieux par leurs dérèglements. Ils offrirent cent écus d'or à la ville, pour les frais de la guerre, mais on les refusa, pour en obtenir d'autres avantages.

L'armée de Berne fit demander le passage aux quatre paroisses de Lavaux, pour aller à Chillon, ce qui lui fut accordé, vu qu'il n'y avait pas moyen de s'y opposer. Les Bernois arrivèrent à Lutry le dimanche 26 mars et y dinèrent. Comme ils se disposaient à se remettre en marche, une dispute s'éleva entre des bourgeois et quelques soldats qui refusaient de payer leur dépense. Trois de ces derniers reçurent des blessures et l'un d'eux en mourut.

Cette méchante affaire fit une peine extrême au Conseil de Lutry qui redoutait le ressentiment des Bernois déjà fort ir-

rités contre eux au sujet des mauvais traitements qu'ils avaient fait subir au ministre des Ormonts. Il envoya quelques conseillers au camp devant Chillon, avec de beaux présents pour apaiser le général bernois, mais il ne voulut ni les voir, ni accepter leur cadeaux, ce qui les consterna et les affligea beaucoup.

Le siège de Chillon commença le 27 et dura deux jours.

Le château étant pris, les Bernois y trouvèrent de grandes richesses et rendirent la liberté à plusieurs prisonniers qui y étaient détenus depuis plusieurs années. De ce nombre était François de Bonnivard, prieur de St-Victor à Genève, qui y avait été enfermé traitreusement en 1530.

C'est ainsi que les Bernois et avec eux les Fribourgeois dépossédèrent la maison de Savoie du Pays de Vaud dont elle avait été en possession depuis 276 ans. Un prince de cette maison, Pierre de Savoie, l'avait envahi l'an 1260 sur l'empire d'Allemagne à qui il avait été dévolu l'an 1218 par la mort du dernier duc de Zèringen, fondateur de Berne et fils du fondateur de Fribourg. Ainsi, Berne et Fribourg partageant entr'elles ce pays, il semblait qu'elles reentraient en possession de l'héritage de leurs pères.

Cette conquête du Pays de Vaud ne suffisait pas à l'ambition des Bernois. Voyant l'évêque de Lausanne en fuite et loin de son diocèse, une belle occasion se présentait pour se venger de son opposition et de son mauvais vouloir envers eux. En revenant de la prise de Chillon, ils sommèrent les quatre paroisses de Lavaux de leur prêter serment de fidélité; ce qu'elles firent, quoique à contre cœur, car étant, comme nous l'avons déjà dit, fort attachées à leur religion, elles n'envisageaient qu'avec une profonde douleur la domination d'une puissance qui contraignait les populations à embrasser la réforme, pour laquelle on avait tant d'aversion.

Quelques semaines auparavant, aux premières nouvelles de l'expédition des Bernois, ces paroisses avaient fait une ligue entr'elles pour leur défense, et Lutry en particulier avait fait nettoyer ses fossés et commencé quelques autres travaux pour se fortifier. Mais, ces bonnes gens se voyant abandonnés de l'évêque, ne jugèrent pas à propos de se sacrifier pour se conserver à un seigneur qui avait déserté sa terre. Ils se soumièrent donc le 31 mars, mais en protestant pour la conservation de leurs droits, de leurs privilèges et aussi de leur foi, ce qui leur fut accordé par les Bernois.

Le même jour 31 mars, au soir, l'armée bernoise entra triomphalement à Lausanne et le lendemain Nægueli et les autres chefs prirent possession, au nom de leurs maîtres, du château, des droits et généralement de tout le temporel de l'évêque. Les chanoines de la Cathédrale envoyèrent des députés à Berne pour se mettre sous la protection de ces nouveaux seigneurs et les chefs de l'armée prièrent LL. EE. de les traiter doucement, de peur qu'ils ne se donnassent à d'autres.

Les seigneurs de Berne ratifièrent aux diverses villes et communautés du Pays de Vaud, qui s'étaient soumises de bonne grâce, une confirmation particulière de leurs franchises et privilèges, et enfin la liberté de conscience, moyennant qu'elles de leur côté n'inquiétassent point ceux qui embrasseraient la réformation et ne contraignissent personne d'aller à la messe, comme aussi, elles n'empêchassent personne de parler de la parole de Dieu. Il n'y eut que ceux de Lutry qui furent traités assez rudement. Ils furent condamnés à payer cent écus d'or au soleil aux parents du soldat qui avait été blessé à mort et 38 écus à partager entre les trois autres blessés, ainsi qu'à payer la dépense de ces malades et de ceux qui les avaient soignés. Voici, à ce sujet, ce que nous lisons dans le manuel: « Maître Nicod Bergier, barbier de Lausanne et le barbier de Lutry demandent payement pour avoir soigné les blessés; on leur accorde 6 florins. »

(La suite au prochain numéro.)

L. MONNET. — S. CUÉNOUD.